

La relance en Isère

Edito



Lionel BEFFRE
Préfet de l'Isère

"La première vocation de l'Etat est de protéger le pays contre les crises. Lors du premier choc de la crise sanitaire, les services publics ont organisé la protection de la population par des mesures sans précédent. Aujourd'hui, nous organisons la relance en mobilisant toutes les ressources économiques du pays. Entreprises, associations, collectivités, Etat : le plan France relance fournit des réponses et des leviers pour n'oublier personne.

Cette petite lettre fournira périodiquement les informations nécessaires pour réussir la relance en Isère."



Calendrier

3 septembre :

Lancement du Plan de relance par le Gouvernement.

23 octobre :

Circulaire relative à la mise en œuvre territorialisée du Plan de relance.

16 novembre :

Comité départemental de relance installé par M. le préfet de l'Isère.

Fin novembre :

Comité régional de suivi de relance.

4 janvier :

arrivée de M. Samy SISAID, sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance auprès du préfet de l'Isère.

Sommaire

- Plan France Relance : un plan massif de 100 Mds d'euros axé sur trois priorités : écologie, compétitivité, cohésion sociale
- Mobilisation pour la mise en œuvre et le suivi du plan France relance
- Les Appels à projets publiés
- Une dotation exceptionnelle d' 1 milliard d'euros pour la DSIL
- Quels outils à disposition des entreprises ?
- [Contacts et lien utiles](#)

Plan France Relance : un plan massif de 100 Mds d'euros axé sur trois priorités : écologie, compétitivité, cohésion sociale



Accélérer la transition écologique

30 milliards d'euros

Le plan France relance investit dans les transports (4,2 Mds pour le train, 1,2 Mds pour le vélo), l'hydrogène vert (2 Mds), les technologies vertes (3,4 Mds), la décarbonation de l'industrie (1,2 Mds) et la rénovation énergétique des bâtiments sur tout le territoire

(4 Mds pour les bâtiments publics, 2 Mds pour les logements privés, 500 millions pour les logements sociaux et 200 millions pour les PME et TPE). Des appels à projets sont d'ores et déjà en cours pour lesquels la Préfecture de l'Isère, en lien avec le niveau régional, assure une communication régulière auprès du réseau économique.



Rendre l'économie française plus souveraine et plus compétitive

34 milliards d'euros

La fiscalité des entreprises prévoit une baisse massive sur les coûts de production : une baisse de 50% de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), une réduction de moitié des impôts fonciers pour les établissements industriels (taxe foncière et cotisation foncière des entreprises (CFE)), l'abaissement de 3 % à 2 % du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée.

3 milliards seront attribués à une garantie de fonds propres et de trésorerie pour **l'aide à la vie quotidienne des entreprises**. Enfin, pour assurer la construction d'une souveraineté industrielle, 1 milliard sera dédié à la relocalisation dont 600 millions pour investir dans les secteurs stratégiques pour l'avenir et 400 millions pour les projets "Territoires d'industrie".



La cohésion sociale au service de l'emploi et des compétences

35 milliards d'euros

Le plan France prévoit la mise en place d'un Plan jeune (6,7 Mds) et la mise en oeuvre d'un bouclier anti-chômage (7,6 Mds) avec la mise en place de l'activité partielle de longue durée. 61 demandes ont d'ores et déjà été reçues par les services de l'UD38 et de la DIRECCTE. 900 millions seront investis dans un programme d'investissement pour la formation et 1 milliard pour France compétence et Pôle emploi.

Mobilisation pour la mise en œuvre et le suivi du plan France relance

Les services de l'État et les opérateurs conduisent depuis septembre une large communication sur les mesures du plan de relance pour soutenir l'émergence rapide de projets isérois. A cet effet, des **réunions thématiques** ont d'ores et déjà été présidées par le Préfet et son équipe ; des réunions territoriales d'arrondissement sont également en cours.

Un soutien actif des projets isérois est par ailleurs mené dans le cadre des **Appels à Projets (AAP)** au niveau départemental : un comité constitué des chefs de file des réseaux économiques a été mis en place afin de soutenir les projets pertinents et orienter la démarche.

Une boîte fonctionnelle de messagerie pref-relance@isere.gouv.fr est mise à disposition des élus et des réseaux pour exprimer leurs questions. Les candidats devront en revanche déposer leurs dossiers numériques sur les sites internet des différents AAP.

Un **comité départemental**, installé le 16 novembre, assurera le suivi des mesures.

Les Appels à projets publiés

[> Cliquez pour consulter la Synthèse des appels à projets France Relance.](#)

Les entreprises iséroises lauréates des fonds de modernisation automobile et aéronautique



Projet « Equip Gén réd Carb », ECM Technologie – ETI à Grenoble

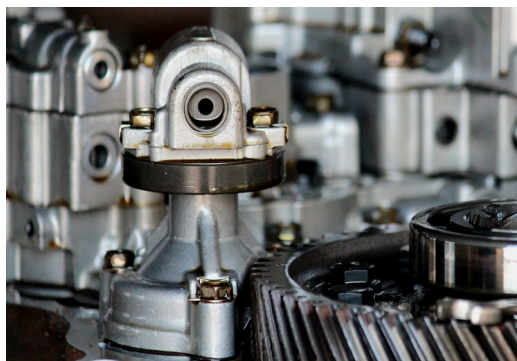
ECM Technologie est une ETI qui conçoit et fabrique des fours pour l'industrie. Ce projet s'adresse au marché automobile, mais aussi aéronautique, avec une concurrence uniquement d'acteurs étrangers.

Il s'agit de la conception, fabrication et commercialisation d'un four cémentation basse pression de nouvelle génération qui se substitue aux technologies existantes et qui permet une réduction drastique des émissions de CO₂ (plus de 80%) tout en apportant une réduction substantielle de la consommation énergétique. Le développement de l'entreprise pourrait générer jusqu'à 15 emplois directs.

Projet « Poral 2021 », PORAL – PME à Pont De Claix

PORAL est une PME qui conçoit et fabrique des pièces mécaniques pour le secteur automobile. Ce projet s'adresse au marché automobile avec une concurrence française et internationale. Il consiste à développer une flexibilité et une agilité dans les processus de métallurgie des poudres afin de capter des nouveaux marchés. Le projet se décompose en 3 lots :

- l'intégration de l'impression 3D métal par dépôt de liant sur lit de poudre
- l'automatisation et la gestion du chargement/déchargement de fours frittage
- le développement de fours de frittage permettant une plus grande flexibilité et réduisant considérablement la consommation d'énergie





Projet « OVERTAKE », FSPONE - PME à Pont-de-Cheruy (38)

FSPone est spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente de fils et torons métalliques spéciaux, de haute technologie, pour l'aéronautique, le médical et l'industrie high tech. Le projet « OverTake » doit permettre à FSPone de continuer à investir dans des équipements de production, de la R&D et du développement produits/marchés pour renforcer son leadership mondial sur les fils et torons de spécialités. Il est constitué de deux sous-projets :

- Moderniser l'atelier électrolyse en menant des actions de modernisation industrielle, d'amélioration de la performance environnementale et énergétique ainsi que sa transformation numérique/digitale.
- Accélérer la diversification des produits/marchés en utilisant de nouveaux process/alliages, dans le but de conquérir de nouveaux marchés, dans le médical, l'aérospatiale, le militaire ainsi que l'Internet des objets.

Actualités appels à projet :

- [Ouverture du guichet de subvention permettant aux entreprises de s'équiper pour améliorer leur efficacité énergétique, une aide apportée par le Gouvernement en faveur des TPE/PME.](#)
- Aide gouvernementale à la numérisation des petits commerçants avec l'initiative [France Num](#) et un [guide pratique](#) mis à disposition des petites entreprises souhaitant se dématérialiser .
- https://www.isere.gouv.fr/content/download/51394/350644/file/2020.10.19_CP_Appels_à_projets_pour_la_filière_hydrogène.pdf
- https://www.isere.gouv.fr/content/download/51394/350644/file/2020.10.19_CP_Appels_à_projets_pour_la_filière_hydrogène.pdf

> Collectivités

Une dotation exceptionnelle d'1 milliard d'euros pour la DSIL dans le cadre du plan de relance pour 2020

Dans le cadre du plan annoncé par le Président de la République, le Gouvernement a pris la décision d'abonder la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'1 milliard d'euros, dans le but de renforcer l'effort des collectivités pour la relance.

Pour l'Isère, cela représente une **dotation supplémentaire de 23,5 millions d'euros**. Parmi ces crédits délégués au préfets, une première part (9,5 millions) a été attribuée aux communes ayant proposé des projets qui doivent démarrer fin 2020 ; une seconde part (14 millions) sera attribuée aux projets qui démarreront au cours du premier semestre 2021.

Parmi les opérations éligibles, les projets doivent répondre à trois thématiques : la **transition écologique**, la **résilience sanitaire** et le **soutien à la préservation du patrimoine public historique et culturel** classé et non classé.

Quels outils à disposition des entreprises ?

Les aides de l'ADEME

L'[Agence de la transition écologique](#) propose conseil et expertise (technique ou scientifique) aux collectivités et entreprises pour l'amélioration de l'utilisation de l'énergie, de l'impact atmosphérique, de la gestion des déchets mais aussi la stratégie environnementale des produits. Elle accompagne les porteurs de projets en proposant des subventions. Celles-ci peuvent concerner divers domaines relevant de :

- projets d'innovation, de recherche et de développement,
- économie circulaire et/ou performance énergétique : diagnostics, études de faisabilité, audits et investissements

L'ensemble des solutions ainsi que les démarches à réaliser pour en bénéficier sont à consulter sur la page du site internet concernant [les aides de l'ADEME](#).

L'Agence propose également une liste non exhaustive d'[autres financements](#) de projets. Parmi ceux-ci se trouvent les Certificats d'économie d'énergie, les Prêts éco-énergie de Bpifrance ou encore le crédit-bail.

La page ["Qui peut m'accompagner?"](#) détaille les services qui pourront guider les entrepreneurs dans leurs démarches.



Les aides favorisant la transition écologique des entreprises

Le **prêt Eco-Energie** : proposé par Bpifrance, il est à destination des micro-entreprises, TPE et PME ayant plus de 3 ans d'existence. Il s'agit d'un programme d'investissement sous la forme d'un prêt participatif. Il peut aller jusqu'à 100 000 euros et s'assimiler à des fonds propres.

Le **dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE)** permet à une PME d'établir un accord avec les vendeurs d'énergie pour financer partiellement ses projets d'efficacité énergétique.

Le **crédit d'impôt** pour les entreprises concerne la rénovation énergétique des TPE et PME pour les dépenses engagées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2021. Il équivaut à 50% de ce type de dépenses dans la limite de 25 000 euros par entreprises.

Les **Agences de l'eau** proposent des aides pour la dépollution de l'eau, le traitement de eaux usagées et l'élimination des déchets. Les entreprises peuvent bénéficier de mesures fiscales exceptionnelles pour l'acquisition de matériels destinés à économiser l'énergie et d'équipements de production d'énergies renouvelables. La doctrine fiscale BOI-BIC-AMT-20-20-50 fournit plus informations à ce sujet.



Contacts et liens utiles :

Pour une information générale :

- www.economie.gouv.fr/plan-de-relance (contact : relance@franceindustrie.org)
- <https://www.isere.gouv.fr/Actualites/Le-plan-France-Relance-la-refondation-economique-sociale-et-ecologique-du-pays>
- www.cci.fr/web/portail-acfci/accueil

Pour une information ciblée et le dépôt des dossiers de candidatures pour les appels à projet :

- auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/
- www.bpifrance.fr
- www.banquedesterritoires.fr

Contact Bpifrance : p.relance@bpifrance.fr